RCS : BESANCON
Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00684
Numéro SIREN : 480 002 781
Nom ou dénomination : A.B.M. FRANCHE COMTE

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2021 sous le numéro de dépôt 4604

A.B.M. FRANCHE COMTE

SAS à associé unique

Capital social : 30.000 €

38 Rue Lanchy

25000 BESANÇON

RCS BESANÇON 480 002 781

REÇU PAR COURRIER
LE 11 OCT. 2021
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

L'an deux-mille vingt-et-un et le sept septembre à seize heures,

Préalablement, il convient de préciser que la cession de la totalité des actions de la Société A.B.M. FRANCHE COMTE est intervenue ce jour au profit de la SARL ARGO, cessionnaire, Société à responsabilité limitée au capital social de 1.200,00 € immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 513 498 832 et dont le siège social se situe 25 Rue Martin Léjeas à 21110 AISEREY. La SARL ARGO est représentée par Madame Sophie GAUDILLAT, seule gérante et dûment habilitée aux fins des présentes.

Ensuite de la cession intervenue, Monsieur Patrick MICHEL a fait part de sa volonté, par courrier en date du 7 septembre 2021 de démissionner de ses fonctions de Président.

Ainsi, Madame Sophie GAUDILLAT représentant la SARL ARGO, devenue associé unique de la SAS A.B.M. FRANCHE COMTE, a pris les décisions suivantes :

- Démission du Président actuel
- Nomination d'un Nouveau Président
- Pouvoirs pour les formalités

Première décision

Madame Sophie GAUDILLAT représentant la SARL ARGO prend acte de la démission de Monsieur Patrick MICHEL de ses fonctions de Président de la SAS A.B.M. FRANCHE COMTE ensuite de la cession intervenue ce jour.

Deuxième décision

La SARL ARGO, cessionnaire et associé unique de la SAS A.B.M. FRANCHE COMTE, représentée par sa gérante, Madame Sophie GAUDILLAT, est désignée au poste de Président pour une durée indéterminée. La SARL ARGO accepte les fonctions de Président de la SAS A.B.M. FRANCHE COMTE à compter de ce jour.

Troisième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires.

De tout ce qui précède il a été dressé procès-verbal signé et consigné au Registre prévu par la loi.

La SARL ARGO représentée par Madame Sophie GAUDILLAT

(précédée de la mention « *bon pour acceptation des fonctions de Président*»)

Bon pour acceptation des fonctions de Président

SARL ARGO
25 rue Martin Lejeas
21110 AISEREY
SIRET : 513 498 832 00023